

## ASSURANCE ACCIDENT

(Prendre connaissance du document et le signer)

L'ERFAN Bourgogne Franche-Comté a souscrit une assurance globale de responsabilité qui couvre tous les personnels, l'ensemble des locaux et installations, ainsi que la responsabilité de l'ERFAN vis-à-vis des activités pratiquées par les stagiaires et organisées par l'ERFAN pendant les heures de formation.

Le défaut de souscription d'une assurance de responsabilité civile impose à un stagiaire reconnu responsable d'un accident survenu à un tiers durant la pratique d'une activité physique ou sportive, d'indemniser sur ses deniers personnels, les dommages subis par la victime.

Le défaut de souscription d'une assurance de personne laisse à la charge du stagiaire, s'il s'est blessé lors d'une activité physique ou sportive, le surplus des frais relatifs à ses propres dommages non indemnisés par la Sécurité Sociale.

Pris connaissance le

Signature